

Orientations

Orientation 6. Améliorer l'état des continuités écologiques

Par rapport au cœur, surtout marqué par des paysages de plateaux forestiers découpés de combes et vallées à dominante prairiale, l'aire d'adhésion compte davantage d'espaces agricoles, en particulier des grandes cultures, des infrastructures routières, des carrières et des villages, ainsi que des reliefs particuliers que sont les cuestas. Ces éléments constituent une mosaïque de milieux plus ou moins fonctionnelle selon leurs connectivités et type d'interactions. Les milieux ne se répartissent pas de façon homogène. Les forêts constituent un continuum cohérent autour du cœur (cf. cartouche « Continuité écologique terrestre du Parc national » - carte des vocations), se réduisant à des corridors à sa bordure avant de rejoindre de nouveaux ensembles au nord et au sud. Les prairies se concentrent, elles, essentiellement dans le fond des vallées.

Les espaces forestiers et agricoles couvrant près de 98% du territoire, les pratiques qui les concernent sont déterminantes dans la qualité de la trame verte et bleue. Des pratiques respectueuses du patrimoine naturel sont décrites et préconisées dans de nombreux documents de gestion et de planification. Leur mise en application se heurte soit à un manque de promotion, ou ne suscite pas une plus-value jugée suffisamment convaincante pour les acteurs concernés au regard du bilan environnemental et économique.

En lien avec les continuités écologiques, des dynamiques sont favorables à la colonisation par des espèces animales ou végétales dont l'aire de répartition avait fortement régressé. Le territoire a déjà connu des phénomènes de retours d'espèces, par exemple avec la Cigogne noire. D'autres espèces connaissent des dynamiques d'expansion, comme la loutre ou le castor le long des cours d'eau ou encore le loup et à un degré moindre le lynx. Contrairement à la Cigogne noire, ces espèces sont socialement moins bien acceptées, tout particulièrement les grands prédateurs.

Les espèces exotiques envahissantes sont le second facteur mondial de réduction de la biodiversité. Le territoire est globalement moins atteint par ce phénomène que les régions naturelles voisines mais n'en est pas exempt pour autant. Toutes les espèces à l'origine d'invasion biologique pouvant provoquer des dégâts écologiques, économiques ou de santé publique importants, ne sont cependant pas des espèces exotiques envahissantes.

L'arrivée de nouvelles espèces, généralement accompagnées de leur cortège de maladies et de parasites, se couple également d'un risque sanitaire qui s'ajoute aux problèmes sanitaires déjà présents pouvant affecter la santé humaine (maladie de Lyme...) comme celles des socio-écosystèmes (tuberculose bovine et activités d'élevage).*

Le Parc national se positionne comme un territoire moteur quant à la sauvegarde de sa riche biodiversité*, qu'elle soit ordinaire ou remarquable. Il contribue ainsi aux engagements internationaux de la France d'enrayer la perte de biodiversité* et la dégradation des écosystèmes* d'ici à 2020, traduits dans la stratégie nationale pour la biodiversité*.

La priorité est de restaurer voire d'améliorer les continuités écologiques du territoire, en insistant sur ses composantes naturelles et fonctionnelles, tout en prévenant les retours d'espèces et les risques d'invasions biologiques et sanitaires.

Mesure n°1. Conforter une trame fonctionnelle de milieux naturels

Mesure n°2. Anticiper de possibles arrivées d'espèces et gérer les risques d'invasions biologiques et sanitaires

Orientations

MESURE N°1. CONFORTER UNE TRAME FONCTIONNELLE DE MILIEUX NATURELS

Les signataires de la charte partagent l'ambition de conforter la trame verte constituée par ses milieux terrestres, en particulier boisé et agricole. Ils visent en particulier à consolider ou restaurer l'ensemble des continuités écologiques identifiées dans l'étude CEREMA Grand Est (2014) menée à l'échelle de son territoire et à décliner les plans d'actions des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et futurs schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le parc national se positionne comme un territoire pilote pour la mise en œuvre de pratiques respectueuses du patrimoine naturel compatibles avec le maintien d'une activité économique rentable.

L'ambition de renforcement des trames boisées et prairiales du cœur (cf. objectif 6) est appliquée à l'ensemble du périmètre par la mise en œuvre d'actions volontaires. Une attention particulière est portée à la préservation du continuum « réservoir » forestier dans lequel s'inscrit le cœur, ainsi qu'au maintien des corridors prairiaux de fond de vallée. Deux situations de rupture de continuités ressortent à l'échelle de l'aire d'adhésion. Ce sont les plateaux de grandes cultures et la présence de l'autoroute. Pendant la durée de la charte, elles font l'objet de traitements particuliers en vue de consolider ou recréer des corridors écologiques.

Pendant la durée de la charte, tous les documents de planification ou de gestion et autres projets d'aménagement élaborés ou mis à jour intègrent de manière ambitieuse des préconisations favorables à la biodiversité*, prolongeant les efforts déployés en cœur. Ils déclinent préférentiellement les politiques publiques environnementales et les programmes d'actions existants. La règle « éviter, réduire, compenser » sert de référence avec une large priorité donnée à l'évitement et la réduction. L'établissement public met régulièrement à la disposition de ces maîtres d'ouvrage des « porter à connaissances ». Il encourage et accompagne les communes dans la mise en œuvre de démarche responsable comme les atlas de la biodiversité* communale promus dans l'orientation 2. Une information large est diffusée pour supprimer les destructions de biodiversité* évitables, en même temps que sont menées des campagnes de sensibilisation et de formation (cf. orientation 18). Un accompagnement spécifique est proposé à chaque porteur de projets par l'établissement public facilitant la mise en relation des partenaires et le montage de dossiers pour mener à bien les opérations.

Ces dispositions n'ont pas vocation à figer l'occupation et l'usage des sols, amenés à évoluer en fonction des évolutions de la société humaine. Elles accompagnent leur dynamique de manière équilibrée dans le respect des patrimoines. En partenariat avec des organismes de conseil, l'expérimentation de pratiques respectueuses du patrimoine naturel est promue, en particulier auprès des agriculteurs et des acteurs de la filière bois. Les démarches vertueuses sont valorisées, notamment à travers une communication spécifiques et la promotion des produits qui en sont issus. (cf. orientations 11 et 12).

Une attention spécifique est aussi portée aux carrières. En s'appuyant sur les principes de la charte environnementale des carrières développées par l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, au moins quatre opérations partenariales sont montées avec les exploitants au cours de la charte. Elles ont pour objet d'améliorer leur intégration environnementale de manière exemplaire tout au long des phases d'exploitation. Lors de leur remise en état en fin d'activité, la trame verte est restaurée durablement.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX
suit l'état des continuités écologiques porte à connaissance	prennent en compte les continuités écologiques dans leurs documents d'urbanisme et œuvrent à la préservation du patrimoine	État et ses établissements (Agences de l'eau, AFB)

Page 2 / 4

Orientations

- sensibilise	naturel de la commune	Régions et Départements
- suit les programmes d'actions et en porte une partie	- participent à l'information de leur commune	Gestionnaires d'infrastructures
- recherche et mobilise des outils techniques et financiers		UNICEM
		Gestionnaires d'espaces naturels
		Associations de protection

EXEMPLES D'ACTIONS

- Mettre en œuvre la trame verte et bleue du territoire : restaurer les corridors forestiers fragiles ou rompus, etc.

MESURE N°2. ANTICIPER DE POSSIBLES ARRIVÉES D'ESPÈCES ET GÉRER LES RISQUES D'INVASIONS BIOLOGIQUES ET SANITAIRES

Les partenaires de la charte se mobilisent pour anticiper le retour naturel ou l'arrivée de certaines espèces, ainsi que la propagation de certains risques biologiques ou sanitaires. Cela nécessite des veilles à l'échelle du territoire et supra-territoriale pour anticiper et adapter les réponses à apporter localement au regard de l'urgence de la situation et des impacts supposés. L'objectif visé est de réduire le risque de survenue d'une crise majeure pour les acteurs concernés, leurs activités ou les patrimoines naturels.

Le retour naturel de certaines espèces contribue à un enrichissement de l'écosystème. Une attention particulière est portée aux acteurs économiques dont les activités sont susceptibles d'être impactées et qui contribuent à la préservation des patrimoines. À l'échelle du parc national, l'évolution des pratiques est accompagnée pour faciliter la cohabitation via des actions de formation, d'aide à l'acquisition de matériel et d'expérimentation. Une large concertation est aussi recherchée, en s'appuyant sur les retours d'expérience de territoires analogues. Un suivi et une analyse des conséquences environnementales et socio-économiques liées au retour est également opéré. Dans le cas des grands prédateurs, leur rôle de régulateurs des populations d'ongulés est pris en compte en lien avec les actions de maîtrise des densités de gibier exercées par la chasse. Au regard des enjeux de soutien à l'élevage dans le parc national, l'établissement public du Parc national prend une part active dans la mise en œuvre de ces actions.

Concernant les invasions biologiques et les risques sanitaires, des stratégies sont élaborées et mises en œuvre, en lien avec les politiques et programmes d'actions supraterritoriaux. Outre l'organisation de la veille, elles prévoient les modalités de plans de lutte adaptées aux enjeux y compris en cœur. L'action se justifie dès lors que le coût économique ou environnemental induit est raisonnable en regard des impacts écologiques ou socio-économiques pressentis ou constatés. Des méthodes de lutte alternative réduisant l'impact sur l'environnement sont par ailleurs promues. Une attention particulière est portée à la maladie de Lyme. Transmise par les morsures de tiques, des actions et des partenariats sont à envisager avec le ministère de la Santé et Santé Publique France et le projet "Territoire innovant de grande ambition", porté par la Métropole du Grand Nancy (campagne de prévention, dépliant d'informations sur les risques induits et sur les gestes de prévention, etc.). Les stratégies arrêtées organisent aussi les rôles des différents acteurs. La stratégie sanitaire, qui bénéficie des enseignements d'une importante dynamique inter-parcs nationaux, pourrait en particulier s'appuyer sur l'identification d'un vétérinaire référent et la création d'un Conseil sanitaire pour améliorer la synergie d'actions permettant de mieux protéger les

Orientations

populations, les écosystèmes* et les activités d'élevage.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAUX PARTENAIRES
- coordonne la veille sur son territoire - porte à connaissance et sensibilise sur les enjeux - élabore les stratégies - suit les programmes d'actions et en porte une partie - recherche et mobilise des outils techniques et financiers	- participent à l'information de leur commune - participent aux programmes d'actions	- État et ses établissements (Agences de l'eau, Parcs nationaux, ONCFS) - Départements (laboratoires) - Organismes de recherche - Gestionnaires d'espaces naturels - Groupements de défense syndicale - ONF - CRPF - Associations naturalistes - Fédérations de pêche et de chasse

EXEMPLES D'ACTIONS

- Mettre en œuvre des programmes pour préparer le territoire à des retours d'espèces.
- Élaborer une stratégie sanitaire et s'inscrire dans les réseaux existants.
- Mener un inventaire et organiser la veille sur les espèces exotiques envahissantes.
- Élaborer une stratégie de lutte contre les invasions biologiques.

Pages 93 à 95

Référence ID de l'article : #5853

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-07 09:37